

Darmanin a succédé au père La Souris comme bonimenteur



Dans les années 1950/1960 nous avions, à Paris, sur les Grands Boulevards, « le père La Souris » qui était le roi incontestable des « bonimenteurs », il n'est plus de ce monde, mais nous avons depuis quelques mois un « bonimenteur » bien plus redoutable, spécialiste « des belles envolées orales », des déclarations percutantes, des prises de décisions volontaires et redoutables, des affirmations prévisionnelles des plus sévères qui, j'en suis persuadé, ont fait, dans un premier temps, peur à toute la gauche et l'extrême gauche...et peut-être même à Marine Le Pen durant quelques minutes !

Il s'agit, mais vous l'avez déjà compris, de Gérard Darmanin, notre ministre de l'Intérieur.

Pasqua, Sarkozy, Valls, etc. n'ont qu'à bien se tenir, ce ministre-là va s'occuper autrement qu'eux des migrants illégaux, des mineurs isolés clandestins, ils vont diminuer « comme neige au soleil », surtout ceux qui ne respecteront pas nos valeurs, nos lois, nos mœurs, nos coutumes : plus

de « Frères musulmans », de « salafistes », de « délinquants récidivistes », d'agresseurs sexuels ou économiques, etc. Ils seront tous expulsés « manu militari » et « rapido » !

La preuve, l'une de ses premières et principales décisions : dissolution de « Génération Identitaire », ces « factieux », ces « racistes », qui empêchaient les migrants illégaux à pénétrer « chez nous » ! Et moi qui pensais, naïvement, que Darmanin allait se montrer d'une sévérité extrême sur cette immigration non contrôlée, qui ne devrait en aucun cas pouvoir s'infiltrer à travers nos frontières.

Lesquelles d'ailleurs ? Je viens de traverser celle entre l'Espagne et La France et ne m'en suis aperçu qu'en arrivant à Perpignan : même pas la vue d'un uniforme, même pas un contrôle !

Enfin, si vous ne me croyez pas, alors voici les rapports de la « Cimade » et d'autres associations d'aide aux migrants, comme Forum Réfugiés ou France Terre d'asile, (qu'on ne peut en aucun cas suspecter de n'être pas favorables à l'immigration illégale et clandestine) sur les centres de rétentions administratives :

– Les rétentions pour éloignement des clandestins ont été divisées par 2. Selon eux :

– **Il n'y a jamais eu autant d'illégaux dans notre pays et les expulsions n'ont jamais été aussi faibles !**

– **Les procédures d'éloignement des clandestins ne sont pas à la hauteur de l'explosion de l'immigration illégale**

– **Il y a, aujourd'hui, en France, plus de 500 000 migrants clandestins.**

Le nombre d'enfermements est passé de 53 273 (2019) à 27 197 (2020) et ces chiffres tiennent compte des 14 906 rétentions dans les départements d'Outre-Mer, dont, uniquement à Mayotte, 14 148.

Pour la seule métropole, les enfermements sont passés de 24

149 à 13 011 (moins 46 %).

Par exemple, l'Algérie a fermé ses frontières alors que ce pays fournit le plus grand nombre de clandestins : seulement 4 personnes renvoyées en 2020 alors que 970 avaient une obligation de quitter le territoire national.

Les « retours » ont diminué de 17 % à 10 % en ce qui concerne les Marocains, les Tunisiens et les Guinéens.

Dans plus de 60 % des cas les « illégaux » échappent à l'éloignement.

Et pourtant, toujours selon eux, les centres de rétention ont reçu une forte hausse de délinquants qui sortaient des prisons.

« Si ces centres fermaient, les délinquants seraient remis en liberté, ce qui serait inacceptable », selon le ministre de l'Intérieur actuel.

Et, selon un ex-ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux : « ces chiffres masquent la réalité et les difficultés ne seraient pas derrière nous mais devant nous ! ».

Des milliers de migrants illégaux frappés d'un « OQTF » (Obligation de quitter le territoire national) ne sont pas expulsés et, on a pu le constater, certains parmi eux ont commis des agressions physiques et sont toujours sur notre territoire.

La difficulté serait, paraît-il, le refus de certains pays « à recevoir » les « expulsés » ! N'avons-nous pas les mesures nécessaires pour les y obliger : par exemple « refuser tous les visas officiels émanant de chez eux (étudiants, personnalités, hospitalisations, etc.).

Le Royaume-Uni ne vient-il pas de prendre de telles décisions afin de « stopper » toute immigration clandestine ! Il est vrai qu'il ne subit plus les contraintes de l'Union européenne, grâce au « Brexit ».

Faudra-t-il en arriver là pour avoir le droit de gérer notre immigration contre les volontés de Bruxelles ?

Manuel Gomez